

Compte – Rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 28/12/2021

Présents : Hélène NIRASCOU, Georgette BIELLE, Charles GALEY, Alexandra PASQUIER, Carole SOUVIELLE, Patrick RAYMON, Catherine COULON, Christian BROUE.

Excusés et représentés :

Pascal BARRAU représenté Carole SOUVIELLE

Guillaume PUJOL représenté Carole SOUVIELLE

Wally ARMAND représentée par Catherine COULON

Votants : 11 membres

Secrétaire de séance : Catherine COULON. **Début de séance :** 20 heures.

Ordre du jour

- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2021
- DETR 2022 Projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme
- FDAL 2022 Projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme
- DETR 2022 Aménagement hall école élémentaire
- FDAL 2022 Aménagement hall école élémentaire
- DETR 2022 Achat d'un camion benne
- FDAL 2022 Achat d'un camion benne
- DETR 2022 Murs de soutènement Azas et Coumeceade
- FDAL 2022 Murs de soutènement Azas et Coumeceade
- Convention relative à l'adhésion au Service Départemental d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SDIAU)
- Convention d'occupation du domaine public pour l'agence mobile du Crédit Agricole
- Engagement classement dans la voirie communale de la desserte du Hameau de Faup
- Approbation compte de gestion budget Les Lannes 2021
- Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
- Approbation convention de rappel à l'ordre entre le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix et la Mairie
- Décision modificative budget Commune
- Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes
- Motion CHAC
- Autorisation à émettre des mandats de fonctionnement et d'investissement budget Principal
- Autorisation à émettre des mandats de fonctionnement et d'investissement budget Souleille des Lannes
- Autorisation à émettre des mandats de fonctionnement et d'investissement budget Maison du Haut-Salat
- Autorisation à émettre des mandats de fonctionnement et d'investissement budget Réseau Chaleur
- Autorisation à émettre des mandats de fonctionnement et d'investissement budget Lotissement
- Autorisation à émettre des mandats de fonctionnement et d'investissement budget CLAE

Affaires qui seront soumises à délibération :

- Approbation compte-rendu du conseil municipal du 24 novembre 2021

Vote : 11voix **Pour :** 11 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

Réunion à huis clos

Conformément à l'article L 2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de se réunir et de délibérer à huis clos sur l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session.

Vote : 11voix **Pour :** 11 **Contre :** 0 **Abstention :** 0

DETR 2022 Projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre de la DETR 2022 plafonnée à 30 500.00 € pour le projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme.

Coût des travaux :

- Projet sanitaire public 53 900.00 € HT 64 680.00 € TTC

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter la D.E.T.R. 2022 pour la réalisation du projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 30%	16 170.00 €
- F.D.A.L. 30%	16 170.00 €
- Autofinancement communal	21 560.00 €

Total H.T. 53 900.00 €

- **ME DONNE** le pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11 voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

FDAL 2022 Projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre du FDAL 2022 plafonnée à 25 000.00 € pour le projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme.

Coût des travaux :

- Projet sanitaires publics 53 900.00 € HT 64 680.00 € TTC

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter le FDAL 2022 pour la réalisation du projet de création de sanitaires publics Office de Tourisme.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 30%	16 170.00 €
- F.D.A.L. 30%	16 170.00 €
- Autofinancement communal	21 560.00 €

Total H.T. 53 900.00 €

- **ME DONNE** le pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11 voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DETR 2022 Aménagement hall école élémentaire

Une aide à hauteur de 50% peut être sollicitée au titre de la DETR 2022 plafonnée à 150 000.00 € pour le projet d'aménagement du hall de l'école élémentaire.

Coût des travaux :

- Aménagement du hall de l'école élémentaire 12 130.00 € HT 14 556.00 € TTC

Je vous propose que le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter la D.E.T.R. 2022 pour le projet d'aménagement du hall de l'école élémentaire.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 50%	6 065.00 €
- F.D.A.L. 30%	3 639.00 €
- Autofinancement communal	2 426.00 €

Total H.T. 12 130.00 €

ME DONNE pouvoir pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Vote : 11voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

FDAL 2022 Aménagement hall école élémentaire

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre du FDAL 2022 pour le projet d'aménagement du hall de l'école élémentaire.

Coût des travaux :

- Aménagement du hall de l'école élémentaire 12 130.00 € HT 14 556.00 € TTC

Je vous propose que le Conseil Municipal :

DECIDE de solliciter le FDAL 2022 pour le projet d'aménagement du hall de l'école élémentaire.

APPROUVE le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 50%	6 065.00 €
----------------	------------

- F.D.A.L. 30%	3 639.00 €
- Autofinancement communal	2 426.00 €

Total H.T. 12 130.00 €

ME DONNE POUVOIR pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Vote : 11voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DETR 2022 Achat d'un camion benne

Annexe pages 21-23

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre de la DETR 2022 plafonnée à 15 000.00 € pour l'achat d'un camion benne.

Coût du matériel :

•	Camion benne	36 950.00 € HT	44 340.00 € TTC
---	--------------	----------------	-----------------

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter la D.E.T.R. 2022 pour l'achat d'un camion benne.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 30%	11 085.00 €
- F.D.A.L. 30%	11 085.00 €
- Autofinancement communal	14 780.00 €

Total H.T. 36 950.00 €

- 2 devis en cours

ME DONNE POUVOIR pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Vote : 11voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

FDAL 2022 Achat d'un camion benne

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre du FDAL 2022 pour l'achat d'un camion benne.

Coût du matériel :

•	Camion benne	36 950.00 € HT	44 340.00 € TTC
---	--------------	----------------	-----------------

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter le FDAL 2022 pour l'achat d'un camion benne.

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 30%	11 085.00 €
- F.D.A.L. 30%	11 085.00 €
- Autofinancement communal	14 780.00 €

Total H.T. 36 950.00 €

- 2 devis en cours

ME DONNE POUVOIR pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Vote : 11voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

DETR 2022 Mur de soutènement de Coumecaude

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre de la DETR 2022 plafonnée à 30 500.00 € pour les travaux de réfection du mur de soutènement route de Coumecaude.

Coût des travaux :

•	Mur de soutènement Coumecaude	38 600.00 € HT	46 320.00 € TTC
---	-------------------------------	----------------	-----------------

Je vous propose que le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de solliciter la D.E.T.R. 2022 pour les travaux de réfection de murs de soutènement de Coumecaude

- **APPROUVE** le plan de financement ci-dessous :

- D.E.T.R. 30%	11580.00 €
- F.D.A.L. 30%	11580.00 €
- Autofinancement communal	15440.00 €

Total H.T. 38600.00 €

ME DONNE POUVOIR pour signer toute pièce relative à ce dossier.

Vote : 11voix Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 1

FDAL 2022 Murs de soutènement d'Azas et Coumecaude

Une aide à hauteur de 30% peut être sollicitée au titre du FDAL 2022 pour les travaux de réfection des murs de soutènement route de Coumecaude et d'Azas

Coût des travaux :

•	Mur de soutènement Coumecaude	38 600.00 € HT	46 320.00 € TTC
	Mur de soutènement d'Azas	21 656.00 € HT	25 987.20 € TTC

Vote : 11voix Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Engagement classement dans la voirie communale de la desserte du Hameau de Faup

Il y a lieu de procéder au classement dans la voirie communale du chemin menant au hameau de Faup d'une longueur d'environ 130m.

Je vous propose que le Conseil Municipal :

S'ENGAGE à ce que cette voirie soit classée dans la voirie communale.

ME DEMANDE de procéder au montage du dossier de classement de cette voirie.

M'AUTORISE à signer tout document relatif à ce dispositif et tout document s'y rapportant.

Vote : 11voix Pour :

11

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation compte de gestion budget Les Lannes 2021

ANNULE ET REMPLACE la délibération 2021-0083 du 24 juin 2021

Lors de la délibération du 24 juin 2021, il n'a pas été tenu compte du résultat cumulé reporté des exercices antérieurs à 2009.

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, appelle une observation et des réserves de sa part ;

Cependant, concernant le résultat cumulé reporté des exercices antérieurs à 2009, les écritures tenues par les services de l'ordonnateur présentent un résultat différent de celui produit par le comptable. En conséquence, le Conseil Municipal réserve son approbation jusqu'à ajustement entre les comptes tenus en Trésorerie d'Oust et ceux tenus en Mairie de Seix.

Vote : 11voix Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment les articles 87 et 88,

Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n°2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'Etat et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Considérant qu'il y a lieu d'appliquer le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP),

Vu l'avis du comité technique en date du 30 novembre 2021 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents de la Mairie de Seix,

Le *Maire* propose à l'assemblée délibérante de mettre à jour le RIFSEEP et d'en déterminer les critères d'attribution :

Article 1 : les bénéficiaires

Le présent régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires exerçant les fonctions du cadre d'emplois concerné *ainsi qu'aux contractuels de droit public avec une ancienneté de 6 mois.*

Le RIFSEEP est applicable aux cadres d'emplois suivants :

- *attachés territoriaux ;*
- *rédacteurs territoriaux ;*
- *adjoints administratifs territoriaux ;*
- *agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles ;*
- *adjoints techniques territoriaux ;*
- *agents de maîtrise territoriaux ;*

Article 2 : modalités de versement

Les montants individuels pourront être modulés par arrêté de l'autorité territoriale dans les limites et conditions fixées par les textes applicables à la fonction publique d'Etat ou selon les critères fixés, pour chaque prime, par l'assemblée délibérante. Les agents admis à exercer leurs fonctions à temps partiel, les agents occupant un emploi à temps non complet ainsi que les agents quittant ou étant recrutés dans la collectivité territoriale ou l'établissement public en cours d'année sont admis au bénéfice des primes et indemnités instituées au prorata de leur temps de service.

Concernant les indisponibilités physiques et conformément au décret n°2010-997 du 26 août 2010, l'IFSE sera maintenu dans les mêmes conditions que le traitement, durant les congés suivants :

- congés de maladie ordinaire ;
- congés annuels ;
- congé pour invalidité temporaire imputable au service ;
- congés de maternité, de paternité et d'adoption.

Le CIA a vocation à être réajusté, après chaque évaluation annuelle, pour tenir compte de l'atteinte des objectifs et de la manière de servir, appréciées au titre de la période antérieure.

Le RIFSEEP (IFSE et CIA) sera suspendu en cas congé de longue maladie, de longue durée ou de grave maladie.

L'attribution individuelle fera l'objet d'un arrêté individuel.

Article 3 : Maintien à titre individuel

Au titre du principe de libre administration des collectivités, l'organe délibérant décide de maintenir, à titre individuel, le montant indemnitaire perçu par les agents, dont ils bénéficiaient au titre des dispositions antérieures, lorsque ce montant se trouve diminué suite à la mise en place du RIFSEEP et ce jusqu'à la date du prochain changement de fonctions de l'agent. Ce montant est conservé au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise.

Article 4 : structure du RIFSEEP

Le RIFSEEP comprend 2 parts :

- l'Indemnité de Fonction, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) qui valorise la nature des fonctions des agents et leur expérience professionnelle ;
- **Madame Georgette BIELLE signale qu'elle ne prendra pas part aux votes**
- le Complément Indemnitaire Annuel (CIA), qui tient compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

Article 5 : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps ou statut d'emploi sont réparties au sein de différents groupes au regard des critères professionnels suivants :

- des fonctions d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception ;
- de la technicité, de l'expertise ou de la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions ;
- des sujétions particulières ou du degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel.

L'IFSE est également modulée en fonction de l'expérience professionnelle qui peut être assimilée à la connaissance acquise par la pratique et repose sur la capacité à exploiter les acquis de l'expérience.

Le montant de l'IFSE est réexaminé :

- en cas de changement de fonctions ;
- tous les quatre ans, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent ;
- en cas de changement de grade à la suite d'une promotion.

L'IFSE est versée mensuellement.

Article 6 : le Complément Indemnitaire Annuel (CIA)

Le CIA est versé en fonction de l'engagement professionnel et de la manière de servir.

L'appréciation de la manière de servir se fonde sur l'entretien professionnel. Dès lors, il sera tenu compte de la réalisation d'objectifs quantitatifs et qualitatifs.

	Exemples de critères d'évaluation CIA	Définition du critère
Compétences professionnelles et techniques	Connaissance des savoir-faire techniques	Connaissances réglementaires et connaissance des concepts de base et des principaux outils relatifs aux missions exercées
	Fiabilité et qualité de son activité	Niveau de conformité des opérations réalisées
	Gestion du temps	Organisation de son temps de travail, ponctualité, assiduité
	Respect des consignes et/ou directives	Ordre d'exécution, obligations statutaires (devoir de réserve, ...), règlement intérieur, hygiène/sécurité, ...

	Exemples de critères d'évaluation CIA	Définition du critère
	Adaptabilité et disponibilité	Capacité à intégrer les évolutions conjoncturelles et/ou structurelles et à assurer la continuité du service
	Entretien et développement des compétences	Souci de la conservation et du développement de ses compétences professionnelles
	Recherche d'efficacité du service rendu	Capacité à prendre en compte la finalité de son activité et à rechercher la qualité du service rendu
Qualités relationnelles	Relation avec la hiérarchie	Respect de la hiérarchie et des règles de courtoisie, rend compte de son activité
	Relation avec les collègues	Respect de ses collègues et des règles de courtoisie, écoute et prise en compte des autres, solidarité professionnelle
	Relation avec le public	Politesse, écoute, neutralité et équité
	Capacité à travailler en équipe	Capacité à développer des relations positives et constructives, à faire circuler l'information
	Exemples de critères d'évaluation CIA	Définition du critère
Capacité d'encadrement ou d'expertise ou, le cas échéant, à exercer des fonctions d'un niveau supérieur	Accompagner les agents	Capacité à écouter, comprendre et accompagner les ressources humaines placées sous sa responsabilité
	Animer une équipe	Capacité à motiver et dynamiser un collectif de travail. Structurer l'activité, gérer les conflits Capacité à déléguer
	Gérer les compétences	Capacité à gérer le potentiel de son équipe, à cerner les besoins en formations des agents et à proposer des actions adaptées
	Fixer des objectifs	Capacité à décliner les objectifs du service en objectifs individuels et à en évaluer les résultats
	Superviser et contrôler	Capacité à s'assurer de la bonne réalisation des tâches et activités de l'équipe
	Accompagner le changement	Capacité à accompagner les évolutions de son secteur et/ou de sa structure en créant l'adhésion
	Communiquer	Circulation ascendante et descendante de l'information et communication au sein de l'équipe. Transversalité managériale
	Animer et développer un réseau	Capacité à rencontrer les acteurs de sa profession, à tisser des relations durables et enrichissantes professionnellement
	Gestion de projet	Capacité à entreprendre avec méthode un projet aboutissant à la réalisation d'un service ou d'un produit fini
Adaptabilité et résolution de problème	Capacité à trouver des solutions pertinentes à des problèmes professionnels complexes. Prise d'initiative	

Le CIA est versé annuellement.

Article 7 : Répartition par groupes de fonctions (IFSE et CIA)

Cat.	Groupe	Cadre d'emplois	Intitulé de Fonctions	Montants max annuels IFSE	Montants max annuels CIA	PLAFONDS indicatifs réglementaires (IFSE+CIA)
A	A1	Attaché(e)		36210	6390	
	A2			32130	5670	
	A3			25500	4500	
	A4			20400	3600	
B	B1	Rédacteur	Secrétaire de mairie	17480	2380	
	B2			16015	2185	
	B3			14650	1995	
C	C1	Agent de maîtrise		11340	1260	
	C2	ATSEM, adjoint technique, adjoint administratif	Agent d'accueil, agents technique,	10800	1200	

Article 8 : cumuls possibles

Le RIFSEEP est exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir.

Il est donc cumulable, par nature, avec :

- l'indemnité d'astreinte ;
- les primes régies par l'article 111 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 (prime annuelle, 13^{ème} mois, ...)
- l'indemnité de responsabilité des régisseurs.
- l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections.

Je vous propose que le Conseil Municipal :

DECIDE

- **D'INSTAURER** un régime indemnitaire tenant compte fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) tel que présenté ci-dessus ;
- **M'AUTORISE** à fixer par arrêté individuel le montant de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés dans le respect des dispositions fixées ci-dessus ;
- **ABROGE** les délibérations antérieures concernant le régime indemnitaire,
- **PREVOIT** d'inscrire les crédits correspondants au budget.

Vote : 10voix Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Approbation convention de rappel à l'ordre entre le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix et la Mairie

- **Monsieur Patrick RAYMON signale qu'il ne prendra pas part au vote**

Par délibération en date du 21 octobre 2021, j'ai été autorisée à signer la convention de rappel à l'ordre afin de mettre en œuvre la justice de proximité sur le territoire de Seix.

Je vous propose que le Conseil Municipal :

AUTORISE Monsieur Patrick RAYMON, adjoint au Maire, à être habilité à me représenter dans le cadre de la convention de rappel à l'ordre entre le Procureur de la République près le Tribunal Judiciaire de Foix et la Mairie.

Vote : 10voix Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Décision modificative budget Commune

Les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60611	Eau et assainissement	3000.00	
60621	Combustibles	500.00	
60628	Autres fournitures non stockées	2000.00	
60631	Fournitures d'entretien	2000.00	

60633	Fournitures de voirie	5000.00	
61551	Entretien matériel roulant	6000.00	
6161	Multirisques	10000.00	
6226	Honoraires	1000.00	
6227	Frais d'actes et de contentieux	500.00	
6411	Personnel titulaire	-20000.00	
6413	Personnel non titulaire	-10000.00	

TOTAL : 0.00 0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
21571	Matériel roulant	-10000.00	
2041582	Autres grpts - Bâtiments et installat°	10000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Je vous propose que le Conseil Municipal :

VOTE en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Vote : 11voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Exonération en faveur des hôtels pour les locaux affectés exclusivement à une activité d'hébergement, des locaux meublés à titre de gîte rural, des locaux classés meublés de tourisme ou des chambres d'hôtes

Le représentant de Monsieur Pascal BARRAU ne prend pas part à la délibération.

Par courrier en date du 14 décembre 2021, Madame la Préfète nous demande de retirer la délibération prise le 30 septembre 2021 pour participation d'un membre intéressé à celle-ci. Madame le Maire expose les dispositions permettant au conseil municipal d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les zones de revitalisation rurale mentionnées à l'article 1465 A du code général des impôts, les locaux de professionnels classés hôtels, meublés de tourisme et chambres d'hôtes. Elle précise que la décision du conseil municipal peut concerner une, plusieurs ou l'ensemble de ces catégories de locaux.

Je vous propose que le Conseil Municipal :

DECIDE d'exonérer de taxe foncière sur les propriétés bâties :

- les locaux de professionnels classés hôtels et meublés de tourisme

ME CHARGE de notifier cette décision aux services préfectoraux.

- Le représentant ne participera pas au vote.

Vote : 10voix Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Motion CHAC

La fermeture des urgences de l'hôpital de Saint-Girons du 17 au 21 novembre 2021, faute de personnel nécessaire pour le faire fonctionner met en lumière les difficultés que connaît cet établissement.

Des difficultés qui trouvent leur origine dans les politiques menées depuis des décennies par les différents gouvernements : fermetures massives des lits, 70 000 en 10 ans dont 4700 depuis l'arrivée de M. Macron à la tête de l'Etat, budgets insuffisants, salaires à la traîne...

Le manque de personnel au Centre Hospitalier Ariège Couserans (CHAC) se traduit par une forte pression de la direction sur les soignants, ce qui entraîne un climat délétère. Des personnels qui connaissent des conditions d'exercice difficiles conduisant à une souffrance au travail.

Le conseil municipal de Seix réunit le 28 décembre 2021 apporte son soutien au personnel du CHAC.

Il demande au gouvernement de M. Castex de revoir sa politique hospitalière qui met en péril la présence de l'hôpital public notamment dans les zones rurales où la désertification médicale menace.

Il rappelle que l'accès aux soins doit être assuré pour toute la population qu'elle soit rurale ou urbaine.

L'existence d'une offre de soins de qualité sur le Couserans doit être effective !

Vote : 11voix Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Autorisation à émettre des mandats d'investissement budget principal

Pour assurer la continuité de l'exécution budgétaire et comptable pendant la période allant du 1^{er} janvier 2022 au vote effectif dudit budget, l'instruction M14 et le CGCT prévoient plusieurs dispositions dont celle qui autorise le Maire à engager, liquider et mandater de nouvelles dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits ouverts au budget précédent (budget primitif et délibérations modificatives confondus).

S'agissant de la section d'investissement, le CGCT (article L 2121-17) instaure la faculté d'engager, de liquider et de mandater de nouvelles dépenses dans la limite du quart de crédits d'investissement ouverts au budget précédent (hors comptes 16 et 18).

Je vous propose que le Conseil Municipal :

M'AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement avant le vote et l'adoption du Budget 2022 dans les limites du cadre réglementaire comme joint en annexe.

ME DONNE pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11voix

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Autorisation à émettre des mandats d'investissement budget La Souleille des Lannes

Je vous propose que le Conseil Municipal :

M'AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement avant le vote et l'adoption du Budget 2022 dans les limites du cadre réglementaire comme joint en annexe.

ME DONNE pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11voix

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Autorisation à émettre des mandats d'investissement budget Maison du Haut-Salat

Je vous propose que le Conseil Municipal :

M'AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement avant le vote et l'adoption du Budget 2022 dans les limites du cadre réglementaire comme joint en annexe.

ME DONNE pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11voix

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Autorisation à émettre des mandats d'investissement budget Réseau Chaleur

Je vous propose que le Conseil Municipal :

M'AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement avant le vote et l'adoption du Budget 2022 dans les limites du cadre réglementaire comme joint en annexe.

ME DONNE pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11voix

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Autorisation à émettre des mandats d'investissement budget Lotissement

Je vous propose que le Conseil Municipal :

M'AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement avant le vote et l'adoption du Budget 2022 dans les limites du cadre réglementaire comme joint en annexe.

ME DONNE pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11voix

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Autorisation à émettre des mandats d'investissement budget CLAE

Je vous propose que le Conseil Municipal :

M'AUTORISE à mandater les dépenses d'investissement avant le vote et l'adoption du Budget 2022 dans les limites du cadre réglementaire comme joint en annexe.

ME DONNE pouvoir pour signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : 11voix

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Questions Diverses.

- Le 27/12/2021 : un bail commercial a été signé entre la mairie et Madame COLLADO, gérante de la Société en formation « Les Rives du Haut Salat ».